

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 11 février 2020

L'an deux mil vingt

et le onze février

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTTIER Christophe, Maire.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, AMELOT, Mmes LEMAITRE, RIVIERE, M. BOURGERIE, Mme TINOCO, MM. DELARUE

Excusé(e) s : Mme MERLET, M. GAURIER, M. POIGNOT, Mme PORC, M. LEBOUVIER

Absente : Mme GIRARD

Monsieur AMELOT a été nommé secrétaire de séance
Monsieur LEBOUVIER donne pouvoir à M. GUYET

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour, une délibération pour le droit de place et définir le tarif pour le camion d'outillage. Il demande également pour ajouter le vote du compte de gestion et du compte administratif 2019. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

Droit de place et tarif pour le stationnement du camion d'outillage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un camion d'outillage stationne sur la commune au niveau du parking de l'école, plusieurs fois par an.

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur un tarif pour le droit de place du camion de l'entreprise « Outillage de Saint-Etienne ».

Après en avoir délibéré **pour** à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide de fixer le tarif pour le droit de stationnement à 25 euros.

Contrat groupe du Centre de Gestion

Suite à la réception d'un courrier émanant du centre de gestion concernant le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir confier, par délibération, le soin au centre de gestion de se charger de la passation du contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Confie au centre de gestion la charge de la passation du contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Nouvelle modification des statuts du SAEP du Percher – Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes et de la modification de la règle de répartition du nombre de sièges.

Le Maire fait part à l'assemblée que le SAEP du Percher a modifié ses statuts car il connaît de nombreuses évolutions et qu'ils doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 4 décembre 2019, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur:

La compétence du Syndicat : assistance à la recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur son territoire et la maîtrise et le droit de décider de l'évolution du schéma de desserte,

La composition d'un nouveau bureau,

L'élaboration d'un règlement intérieur fixant les dispositions relatives au fonctionnement du syndicat,

La mise en place de commissions,

La mise à jour de la liste des collectivités adhérentes et la modification de la règle de répartition des sièges,

Il appartient à chacune des Communes adhérentes au Saep du Percher de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte de la mise à jour de la liste des collectivités adhérentes et de la modification de la règle de répartition du nombre de sièges.

Le conseil municipal,

- Approuve à l'unanimité les modifications statutaires ci-dessus,

Compte de gestion 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 11 février 2020

à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VANDEWALLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. POTTIER Christophe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Contre 0 Pour : 8
Date de convocation : 04-02-2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE		
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	

*** COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés				205	458	61				11	710	12				217	168	73
Opérations de l'exercice	245	565	87	330	785	93	82	576	77	46	898	06	328	142	64	377	683	99
TOTAUX	245	565	87	546	244	54	82	576	77	58	608	18	348	142	64	594	852	72
Résultats de clôture				290	678	67	23	968	59							266	710	08
Restes à réaliser										4	300					4	300	00
TOTAUX CUMULES				290	678	67	19	668	59									
RESULTATS DEFINITIFS				290	678	67	19	668	59							271	010	08

Travaux d'aménagement allée cimetièrre de Thubeuf, allée de l'Eglise de Saint Michel et monuments aux morts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'aménagement sont envisagés au cimetière de Thubeuf, au monument aux morts et pour l'allée de l'Eglise de Saint Michel.

Les travaux d'aménagement consistent à gratter le gravier sur toute la surface et réaliser un nivelage et semis gazon.

Deux devis sont proposés aux membres du conseil municipal :

- Emery Paysage pour un montant de 13 378.60 € H.T soit 15 456.29 € T.T.C.
- EURL Paysage Rislois pour un montant de 14 604.30 € H.T. soit 17 525.16 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **POUR** à l'unanimité :

- Décide de choisir Emery Paysage pour réaliser les travaux pour un montant de 13 378.60 € H.T soit 15 456.29 € T.T.C
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense au budget primitif 2020

COMMUNICATION

Monsieur le Maire aborde les travaux à réaliser sur l'Eglise de St Michel avec les établissement BODET. Il informe que le devis va être signé.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il proposera plusieurs tarifs lors de la prochaine réunion de conseil municipal pour l'achat de table de pique-nique.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil si ils ne s'opposent pas au changement des panneaux de rue. Les membres du conseil municipal y sont favorables. Monsieur le Maire va demander un devis pour la prochaine réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire indique :

- qu'il y aura une soirée Paëlla le 4 avril organisée par le comité des fêtes,
- que le Cyclath'lon aura lieu le 5 avril. Cette année, le départ sera à Saint Michel Thubeuf,
- que le barbecue communal aura lieu le 13 juin.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET a participé à une réunion concernant le RPI et indique qu'il y a 174 enfants sur le regroupement dont 64 à l'école de Saint Michel Thubeuf.

Monsieur GUYET remercie M. DELARUE et M. PAULHIAC pour avoir fait le plancher à l'étage de la mairie et remercie toutes les personnes étant venues retirer les guirlandes et décorations de Noël.

Monsieur DELARUE informe que la date pour le tri selectif au porte à porte est modifiée et sera surement reporté à l'hiver 2021.

Monsieur AMELOT remercie tous les membres du conseil municipal pour avoir travaillé ensemble sur deux mandats dans de bonnes conditions.

Monsieur BOURGERIE notifie qu'il est content d'avoir participé à la vie communale durant 2 mandats et il souhaite « bon courage » au futur conseil municipal.

Madame VANDEWALLE indique qu'elle a participé à une réunion du SAEP du Percher qui étudie à un nouveau mode de fonctionnement pour la régie, avec les nouvelles collectivités.

Séance levée à 22 h 00

